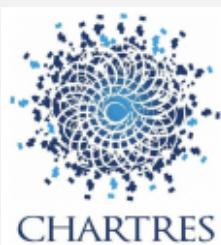


[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

Ville de Chartres (28)  
Place des halles  
28019 Chartres

## AVIS DE RÉSULTAT DE MARCHÉ

**Section 1 : Références de l'avis initial**

Annonce N° 25-81043  
Mise en ligne sur du 2025-07-16 au 01/09/2025

**Section 2 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Chartres (28)

**Numéro national d'identification :**  
Type : SIRET - N° : 21280085800012

**Code postal / Ville :** 28019 Chartres

**Groupement de commandes :** Oui  
Coordonnateur du groupement : Ville de Chartres

**Section 3 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Affaire 25V031 : Gestion et fourniture des abonnements aux publications périodiques (papier et numériques) pour les services de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole, du CCAS et du CIAS

**Classification CPV :** 22200000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Affaire 25V031 : Gestion et fourniture des abonnements aux publications périodiques (papier et numériques) pour les services de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole, du CCAS et du CIAS

**Critères d'évaluation des projets :** Prix : 50%  
Qualité des réclamations : 30%  
Moyens humains : 10%  
Qualité catalogue et site internet : 10%

**Section 4 : Attribution du marché**

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :** Accord-cadre 2025162 notifié le 24/12/2025 à la société A2 PRESS domiciliée 27 boulevard de Launay à Nantes cedex 9 (49944). SIRET : 48239985400017.  
La Ville de Chartres agit également pour le compte de Chartres métropole, le CCAS et le CIAS.  
l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification ou jusqu'à atteinte du montant maximum, reconductible 3 fois dans les mêmes conditions que la période initiale. Il est conclu sans montant minimum et avec un maximum de 51 250 EUR HT par période d'exécution.  
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Règlement : par mandat administratif en 30 jours maximum.

Financement : ressources propres

Les pièces du marché seront communiquées sur demande écrite adressée à : par voie postale à Mairie de Chartres - service Marchés publics - place des Halles - 28019 Chartres Cedex ou par courriel à [marches.publics@agglo-ville.chartres.fr](mailto:marches.publics@agglo-ville.chartres.fr). La communication des pièces du marché se fera dans le respect des secrets protégés par la loi..

**Date d'envoi du présent avis**

06 janvier 2026